

**Commission du conseil municipal sur le développement culturel
et la qualité du milieu de vie**

**ÉTUDE DU BILAN 2005-2007 DE LA MISE EN ŒUVRE DE
LA POLITIQUE DE L'ARBRE**

Rapport de consultation et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
le 26 novembre 2007**

Montréal 

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux comités et commissions du conseil
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Montréal, le 26 novembre 2007

La commission

Présidence

(poste vacant)

Vice-présidente

Mme Michèle D. Biron
Arrondissement de Saint-Laurent

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil
Hôtel de ville de Montréal

Membres

M. Karim Boulos
Arrondissement de Ville-Marie

Monsieur,

M. Vincenzo Cesari
Arrondissement de LaSalle

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, le rapport de consultation et les recommandations de la commission à la suite de l'étude publique du Bilan 2005-2007 de la mise en œuvre de la Politique de l'arbre.

Mme Isabel Dos Santos
Arrondissement du Plateau–Mont-Royal

Mme Carole Du Sault
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

M. Gilles Grondin
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mme Lyn Thériault
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Original signé

Original signé

Michèle D. Biron
Vice-présidente

Nicole Paquette
Secrétaire-recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
LE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE	4
BILAN 2005-2007 DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE	5
COMMENTAIRES ET OPINIONS DES CITOYENS ET ORGANISMES	9
COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES	11
EN CONCLUSION.....	11
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	12
ANNEXES	16
Liste des intervenants et organismes	16
Bilan 2005-2007 de la mise en œuvre de la politique de l'arbre	17

INTRODUCTION

La Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a étudié publiquement, le 29 octobre 2007, le Bilan 2005-2007 de la mise en œuvre de la Politique de l'arbre. Au cours de cette assemblée, Mme Christiane Desjardins et M. Pierre Jutras, conseillers à la Direction des grands parcs et de la nature en ville ont présenté le bilan annexé au présent rapport.

La commission a ensuite accueilli les commentaires du public et, au terme de son étude, elle a adopté ses recommandations, à l'unanimité, le 19 novembre 2007.

LE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville. La documentation afférente au thème à l'étude a été rendue disponible, pour consultation, dans tous les lieux d'affichage des avis et sur le portail de la Ville.

Plus de 500 personnes et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet à l'étude ont été invités, tant par la poste que par courrier électronique. Un communiqué de presse a également été diffusé auprès de tous les médias.

Les séances publiques de la commission comportaient une période de questions et commentaires réservée aux citoyens et la commission a entendu cinq intervenants.

Cette consultation publique a nécessité deux séances de travail de la commission afin de préparer l'assemblée, d'analyser les interventions et de formuler les recommandations. Durant ses travaux, la commission a pu compter sur la collaboration précieuse de M. Martial Larose et Mme Christiane Desjardins de la Direction des grands parcs et de la nature en ville, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.

BILAN 2005-2007 DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE

Rappelons que la Politique de l'arbre découle d'une priorité identifiée lors du Sommet de Montréal tenu en juin 2002 et s'inscrit dans les démarches de la Ville comme le Plan d'urbanisme, le Plan de développement durable et la Politique à l'égard des milieux naturels. La Commission sur le développement culturel, la qualité du milieu de vie et la diversité ethnoculturelle a étudié publiquement en mai 2005 le projet de politique dont elle a par la suite recommandé l'adoption par le conseil municipal. La Politique de l'arbre a été adoptée en juin 2005.

La Ville et les arrondissements ont besoin d'outils pour la protection, la mise en valeur et la gestion du patrimoine vert et la Politique vise à répondre à ces besoins. La Politique poursuit quatre grands objectifs :

- Fournir les outils nécessaires au développement d'une vision à long terme;
- Établir des règles et des pratiques de protection, de gestion et d'entretien appropriées;
- Accroître les plantations;
- Augmenter l'information et la sensibilisation auprès des citoyens.

Elle comprend trois axes d'intervention autour desquels s'articulent onze actions. Nous verrons maintenant pour chacune des actions le bilan des réalisations à ce jour ¹.

AXE 1 – L'ARBRE PUBLIC

- *Action 1 : Chaque arrondissement de la Ville de Montréal élaborera son plan arboricole, en collaboration avec la Direction des grands parcs et de la nature en ville (échéance : 5 ans).*

Faute des ressources nécessaires, la Direction des grands parcs et de la nature en ville n'a pu produire le Guide destiné à soutenir les arrondissements dans l'élaboration de leur plan arboricole. Un seul arrondissement a amorcé l'élaboration de son plan en formant un comité à ce sujet.

- *Action 2 : Chaque arrondissement de la Ville de Montréal élaborera un inventaire détaillé des arbres publics sous sa juridiction (excluant les boisés) en collaboration avec la Direction des grands parcs et de la nature en ville (échéance : 3 ans).*

Grâce au soutien de la Direction des grands parcs et de la nature en ville qui a encadré un programme de réinsertion sociale en partenariat avec un organisme reconnu, six arrondissements ont complété leur inventaire géoréférencé. Un seul arrondissement possède toutefois un inventaire à jour. L'inventaire détaillé à jour représente une étape essentielle et préalable à l'élaboration d'un plan arboricole. Le manque de ressources humaines et financières freine l'élaboration d'inventaires géoréférencés.

¹ Le lecteur intéressé peut prendre connaissance du bilan 2005-2007 de la mise en œuvre de la Politique de l'arbre annexé à ce rapport.

Par ailleurs, la Direction des grands parcs et de la nature en ville, en collaboration avec la Division de la géomatique du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, réalise un projet pilote permettant d'inventorier les arbres par faisceau laser. La direction, de concert avec la Direction des technologies de l'information, travaille également à établir une plate-forme informatique commune aux 19 arrondissements.

- *Action 3 : La Ville et ses arrondissements effectueront les nouvelles plantations d'arbres en respectant certains critères préétablis, et ce, afin d'assurer la pérennité du patrimoine arboricole.*

Trois critères étaient spécifiquement visés par cette action : la diversification des essences d'arbres, la cohabitation harmonieuse des plantations et des infrastructures et l'agrandissement des fosses des arbres. La Direction des grands parcs et de la nature en ville a émis des directives à l'intention des services centraux et des arrondissements leur rappelant l'importance de protéger les racines des arbres lors de travaux de construction et celle d'agrandir les fosses d'arbres. Dans ce dernier cas, le manque d'espace et le coût plus élevé de cette mesure rendent difficile son application. La création d'une table de travail permettra de déterminer et d'appliquer de nouvelles techniques d'élagage plus respectueuses des arbres. Quant à la diversification des essences, la pépinière a prévu les premières livraisons pour 2011. L'inventaire, le plan arboricole et la diversification des essences sont des éléments essentiels de la lutte aux insectes ravageurs qui menacent le patrimoine arboricole de Montréal notamment l'agrile du frêne, présent à Windsor depuis 2002, et le longicorne d'Asie, présent à Toronto depuis 2003. Ces insectes s'attaquent aux frênes et aux érables qui représentent 62 % de la forêt urbaine montréalaise.

- *Action 4 : L'abattage pouvant s'avérer inévitable dans certains cas, la Ville et ses arrondissements s'assureront que des règles internes seront établies pour superviser la coupe des arbres publics.*

La Direction des grands parcs et de la nature en ville a rappelé au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement l'importance des objectifs visés par cette action. Bien que certains arrondissements se soient assurés d'un meilleur arrimage entre leurs divisions internes, il reste beaucoup de travail à accomplir concernant le respect des mesures de protection des arbres par les sous-traitants, la surveillance des chantiers, l'établissement de devis de construction standardisés, l'arrimage entre les différentes divisions des arrondissements et le remplacement systématique des arbres abattus.

- *Action 5 : La Ville de Montréal et ses arrondissements élaboreront des programmes d'entretien pour les arbres du domaine public, dans le but de maintenir en bon état le patrimoine arboricole montréalais.*

Les programmes d'arrosage des nouveaux arbres ont une durée moyenne de deux années, bien inférieure à la période de quatre ans préconisée par la Politique. Quant aux programmes d'élagage, les interventions des arrondissements sont, faute de ressources humaines et financières, le plus souvent ponctuelles ou en réponse à des requêtes de citoyens.

AXE 2 - L'ARBRE PRIVÉ

Cet axe comporte trois actions relevant de dispositions du règlement d'urbanisme de chacun des arrondissements

- *Action 6 : Les arrondissements adopteront ou modifieront leurs règlements d'urbanisme sur l'abattage des arbres privés en y incluant l'exigence pour le citoyen, l'entreprise ou toute institution d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation de son arrondissement (d'ici 2006).*

Dix arrondissements sur 19 ont adopté des dispositions sur l'abattage d'arbres. La réglementation de certains arrondissements ne s'applique pas toutefois aux arbres en cour arrière bien que la Politique favorise une disposition à ce sujet.

- *Action 7 : Les arrondissements prendront des dispositions pour protéger les arbres et leurs racines pendant les travaux de construction ou exiger la plantation d'arbres lors d'une nouvelle construction (d'ici 2006).*

Dix-sept arrondissements ont intégré des mesures de protection des arbres et des racines lors de travaux de construction et quinze ont également intégré les exigences de plantation.

- *Action 8 : Les arrondissements intégreront dans leurs règlements d'urbanisme les dispositions prévues par le document complémentaire du Plan d'urbanisme de Montréal stipulant qu'un projet de construction ou d'agrandissement situé dans un bois (défini à la carte 2.6.3 du Plan d'urbanisme) non compris dans un écoterritoire doit maximiser la conservation des arbres présentant un grand intérêt écologique ou esthétique (d'ici 2006).*

Quinze arrondissements comportent un boisé, non compris dans un écoterritoire, et de ceux-ci, quatre ont modifié leur réglementation afin de maximiser la protection des arbres de ces boisés.

AXE 3 – DES ACTIONS PLUS GLOBALES PORTANT À LA FOIS SUR LES ARBRES DU DOMAINE PUBLIC ET LES ARBRES DU DOMAINE PRIVÉ

- *Action 9 : La Ville de Montréal élaborera un programme municipal de reconnaissance et de protection des arbres remarquables de son territoire comprenant, notamment, les mesures de préservation requises selon l'importance de l'arbre.*

Un comité de travail a été mis sur pied en 2006. Sa première tâche fut de déterminer les critères de « remarquabilité » d'un arbre. La production d'un répertoire et l'instauration d'un programme de reconnaissance nécessiteraient toutefois des ressources humaines et financières.

- *Action 10 : La Ville de Montréal poursuivra et développera son programme de recherche appliquée portant sur des éléments importants pour la sauvegarde et l'amélioration du patrimoine arboricole montréalais.*

Le programme de recherche appliquée se réalise en collaboration avec les arrondissements et les services centraux. Plusieurs protocoles de recherche sont en cours concernant notamment les insectes ravageurs exotiques et l'amélioration de la connaissance de l'arbre urbain. Des études se poursuivent au sujet des effets des sels déglçants et en vue d'expérimenter l'inventaire des arbres par faisceau laser. Un tel inventaire vise à optimiser et obtenir des données automatisées permettant notamment d'établir un meilleur modèle de dispersion des insectes ravageurs. 75 % des arbres sont susceptibles d'être attaqués advenant une infestation d'insectes ravageurs. Le programme de recherche se réalise en partenariat avec les universités. Il importe d'être en mesure de réagir aux infestations dans le but d'éviter une situation comparable à celle de la mort des ormes d'Amérique au début des années 1970.

- *Action 11 : La Ville de Montréal accroîtra ses activités d'information et de sensibilisation en vue de favoriser l'adhésion de tous (citoyens, promoteurs, services corporatifs, arrondissements ainsi que partenaires privés, institutionnels et associatifs) à la cause du développement et de la protection arboricole.*

Plusieurs activités ont été réalisées en lien avec cette action que ce soit des directives transmises aux services centraux et aux arrondissements, à la présentation du plan de mesures d'urgence contre les ravageurs exotiques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Certains arrondissements ont de plus initié des activités de sensibilisation en produisant, par exemple, des dépliants informatifs.

La présentation du bilan a permis de dégager quelques constats. La Politique de l'arbre ayant été adoptée sans qu'un budget ne soit prévu pour sa mise en œuvre, tous les projets amorcés et réalisés sont ceux qui demandaient peu ou pas de financement. Les projets qui demeurent à réaliser visent la production d'outils essentiels et incontournables pour l'application de la Politique. Ces projets nécessitent toutefois, pour leur réalisation, l'allocation de ressources financières et humaines.

COMMENTAIRES ET OPINIONS DES CITOYENS ET ORGANISMES

Quatre personnes ont pris la parole durant la séance publique de la commission le 29 octobre dernier et une personne a fait parvenir ses commentaires par écrit. La commission a reçu un document, le Bilan 2005-2007 de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

Les commentaires des intervenants ont porté sur la mise en œuvre de démarches de sensibilisation auprès de la population dans le but de soutenir les actions des arrondissements. La commission accueille favorablement cette demande en recommandant que la Ville de Montréal apporte son soutien financier à la Direction des grands parcs et de la nature en ville afin que celle-ci puisse développer les outils de communication nécessaires à cet effet. Elle recommande de plus que la Ville de Montréal poursuive les efforts en vue de produire le répertoire des arbres remarquables, un formidable outil d'information et de sensibilisation à la protection du patrimoine arboricole.

Une intervenante a soulevé la problématique des sols argileux, des arbres et des maisons lézardées. À ce sujet, la commission estime que cette problématique est une conséquence des récents épisodes de sécheresse. Pour contrer la sécheresse, la commission a appris qu'il faut arroser les sols argileux, surtout près des maisons, revoir les pratiques de pavage d'allée, planter davantage d'arbres et aménager moins de pelouse.

Il fut proposé de recourir, pour inventorier les arbres, aux solutions humaines et d'embaucher, pour chacun des arrondissements, un ingénieur forestier. La directrice de l'organisme oeuvrant en réinsertion sociale et ayant collaboré à la réalisation d'inventaires avec la Direction des grands parcs et de la nature en ville a manifesté son intérêt en vue de reconduire cette expérience. La commission accueille favorablement la proposition et est sensible à la collaboration de la Ville à tout projet de réinsertion sociale de jeunes adultes.

Deux intervenants ont fait remarquer à la commission que les fonds nécessaires à l'élaboration du guide destiné à aider les arrondissements dans leur prise en charge de la forêt urbaine n'ont pas été consentis ajoutant que la crédibilité de la politique de l'arbre s'en trouve affectée. Afin que les conseillers aient accès à l'information pertinente, la commission a annexé à son rapport le Bilan 2005-2007 de la mise en œuvre de la Politique de l'arbre. La question du financement des actions prévues à la Politique est primordiale pour la commission, par conséquent, elle recommande que la Ville de Montréal accorde, à la Direction des grands parcs et de la nature en ville, les ressources humaines et financières nécessaires :

- a) à la mise sur pied d'un projet pilote pour l'élaboration d'un plan arboricole permettant la réalisation du guide à cet effet
- b) ainsi qu'à l'intégration des plates-formes informatiques des inventaires d'arbres des arrondissements.

La production du guide destiné à soutenir les arrondissements dans l'élaboration de leur plan arboricole et la réalisation des inventaires sont nécessaires pour lutter contre les insectes ravageurs dont les infestations sont imminentes. Concernant cette menace,

la commission recommande que la Ville de Montréal se dote, dès maintenant, d'un plan d'action en vue de réagir rapidement aux infestations imminentes d'insectes ravageurs qui pourrait anéantir une grande proportion de la forêt urbaine montréalaise. La commission souhaite également que la Ville de Montréal mette en place des programmes incitatifs afin de soutenir les arrondissements dans l'établissement des inventaires géoréférencés des arbres de rue et des plans arboricoles. Ce sont là des outils essentiels et incontournables qui permettront de protéger adéquatement le patrimoine arboricole de Montréal.

La commission a été informée de situations déplorables qui se produisent chaque année alors que des centaines d'arbres meurent ou sont endommagés au point de dépérir irrémédiablement jusqu'à leur mort lors des travaux de déneigement et surtout lors de la réfection des trottoirs et infrastructures souterraines (Commission des services électriques, Bell, etc.). On a aussi indiqué à la commission que l'aménagement de fosses offrant un volume minimal de 5 mètres cube implique nécessairement un coût plus élevé et la révision de la configuration souterraine des trottoirs. Un intervenant estime qu'en vertu de la Politique de l'arbre, il faut accorder la prépondérance à la présence d'arbres en santé le long des rues et assumer les conséquences inévitables, dont les coûts plus élevés, découlant de la place accrue des arbres dans le paysage urbain. Enfin, il fut suggéré à la commission d'exiger un meilleur encadrement des travaux et une plus grande protection des racines et des arbres. La protection des végétaux lors des travaux doit être encadrée par des permis de construction. Dans ces conditions, la commission recommande que la Ville de Montréal et ses arrondissements impliquent, obligatoirement et dès le début de tout projet d'aménagement ou réaménagement de rues, trottoirs, places publiques ou autres un expert en gestion de la forêt urbaine afin d'assurer un meilleur arrimage entre les directions des travaux publics, les directions d'aménagement urbain et services aux entreprises, la Commission des services électriques et les directions des parcs. Elle recommande aussi que tous les projets d'aménagement ou réaménagement de rues, trottoirs, places publiques ou autres, de la Ville de Montréal et de ses arrondissements soient l'occasion d'appliquer les normes prévues à la Politique de l'arbre quant à la dimension des fosses d'arbres et aux mesures de protection des racines et des arbres durant les travaux. La commission recommande également que la Ville demande aux arrondissements et aux services centraux de revoir leurs façons de faire tant pour les travaux réalisés en régie interne que ceux réalisés à l'externe, menant à une imputabilité et à un plus grand respect envers les arbres et qu'une formation obligatoire soit donnée chaque automne aux employés et entrepreneurs affectés au déneigement. Elle recommande également que les mesures de protection des racines et des arbres soient incluses aux devis des travaux d'infrastructure. Enfin, la commission est partisane de la tolérance zéro quant aux dommages causés aux arbres et elle recommande que la Ville de Montréal demande à ses arrondissements d'appliquer, d'une manière stricte, la réglementation municipale sur la protection des arbres, de réclamer rigoureusement les mesures de compensation prévues à la réglementation dans les cas de dommages causés à un arbre et de solliciter la collaboration de la population à ce sujet. La commission souhaite que la population soit sensibilisée aux dommages causés aux arbres lorsque des vélos y sont attachés. La commission souhaite que davantage de supports à vélos soient installés dans la ville ce qui permettrait de protéger adéquatement les petits arbres, particulièrement vulnérables à cet usage inconsideré.

Des intervenants ont déploré le quasi-abandon par la plupart des arrondissements d'un programme cyclique d'égavage des arbres de rue en raison du sous financement et on a évoqué l'imputabilité civile de la Ville lors de dommages causés aux biens et occasionnellement aux individus. Le bilan dont a pris connaissance la commission démontre que le manque de ressources humaines et financières est un frein aux objectifs poursuivis par la Politique de l'arbre. La commission rappelle qu'aucun budget n'a été consenti aux services et aux arrondissements pour la mise en œuvre de la Politique aussi, la commission souhaite que la Ville accorde les moyens nécessaires à son application et elle recommande que la Ville de Montréal demande aux arrondissements de prioriser l'établissement d'un programme d'irrigation, d'entretien et de suivi des arbres de rue nouvellement plantés d'une durée de quatre ans comme le préconise la Politique et qu'elle améliore la dotation des arrondissements à cet effet. Elle recommande également que la Ville accorde son soutien financier à la poursuite des programmes de recherche appliquée sur les arbres urbains et les arbres d'alignement de la Direction des grands parcs et de la nature en ville nécessaires à la protection et à la survie des arbres de rue. Enfin, la commission souhaite la mise en place d'une solution permanente et elle recommande que la Ville de Montréal étudie divers moyens de financement dont la possibilité de créer un Fonds du patrimoine vert pour soutenir l'application de la Politique tout en explorant également le développement de divers partenariats.

COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Les commissaires ont remercié les intervenants qui ont partagé leurs préoccupations avec la commission et ils ont félicité les fonctionnaires qui ont réalisé le bilan. Il fut mentionné que plus de dix mille arbres ont été plantés récemment, aussi, la commission estime qu'il y a lieu de se donner les moyens de les entretenir et de les protéger adéquatement. Les commissaires ont souligné, à maintes reprises, l'importance de protéger le patrimoine arboricole de Montréal et ils souhaitent vivement assurer le suivi de ce dossier en étudiant publiquement le bilan 2007-2010 de la mise en œuvre de la Politique de l'arbre.

EN CONCLUSION

Au terme de l'étude publique du Bilan 2005-2007 de la mise en œuvre de la Politique de l'arbre, la commission conclut qu'il y a lieu d'accorder les ressources humaines et financières à l'application de la Politique. Lors de l'adoption de la Politique en 2005, la Direction des grands parcs et de la nature en ville avait évalué sa mise en œuvre à 7,2 M \$. Rappelons que la Politique a été adoptée sans aucune ressource financière additionnelle. Par conséquent, la commission croit souhaitable de consentir 2 M \$ par année jusqu'en 2010 à la mise en œuvre des actions prévues à la Politique. La forêt urbaine de Montréal représente un actif d'un milliard de dollars, un actif menacé par les travaux de construction et de réfection de rues, par le vandalisme, par les activités de déneigement et par des infestations imminentes d'insectes ravageurs. 2 M \$ par année sur un budget total de 3,92 G \$ en 2007, représente à peine 0,0005 % du budget de la Ville.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité le 19 novembre 2007.

ATTENDU les engagements du Sommet de Montréal tenu en juin 2002 en faveur d'une politique de l'arbre;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, en juin 2005, de la Politique de l'arbre;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal et l'entrée en vigueur, le premier janvier 2006, de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*;

ATTENDU les engagements prévus au paragraphe f de l'article 24 de la Charte :

« Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leurs droits en matière d'environnement et de développement durable, la Ville de Montréal s'engage à :

f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine ; »

Les commissaires :

REMERCIENT les Montréalaises et Montréalais qui lui ont généreusement fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations;

REMERCIENT la responsable des parcs et espaces verts et membre du comité exécutif, Mme Helen Fotopulos;

REMERCIENT les fonctionnaires qui ont participé au processus de consultation pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission;

ET RECOMMANDENT au conseil municipal :

R-1

Considérant que les élus doivent disposer des informations nécessaires à une prise de décisions éclairée;

Que le document *Politique de l'arbre de Montréal - Bilan de la mise en œuvre 2005-2007*, préparé par la Direction des grands parcs et de la nature en ville, soit déposé au conseil municipal en même temps que le rapport de consultation de la commission.

R-2

Considérant qu'en adoptant la Politique de l'arbre, l'Administration s'est engagée à se doter des outils nécessaires pour protéger et gérer adéquatement son riche patrimoine arboricole;

Considérant que le bilan des deux années de la mise en œuvre de la Politique met en relief un retard évident dans la mise en place des outils nécessitant des ressources humaines et financières importantes;

Considérant que la forêt urbaine montréalaise est menacée par une potentielle épidémie d'insectes ravageurs et que l'établissement d'une stratégie pour la combattre nécessite un portrait d'ensemble de cette forêt;

Considérant les inventaires non géoréférencés des arbres de plusieurs arrondissements et l'incompatibilité des plates-formes informatiques utilisées;

Que la Ville de Montréal accorde, à la Direction des grands parcs et de la nature en ville, les ressources humaines et financières nécessaires :

- a) à la mise sur pied d'un projet pilote pour l'élaboration d'un plan arboricole permettant la réalisation du guide à cet effet;
- b) ainsi qu'à l'intégration des plates-formes informatiques des inventaires d'arbres des arrondissements.

R-3

Que la Ville de Montréal se dote, dès maintenant, d'un plan d'action en vue de réagir rapidement aux infestations imminentes d'insectes ravageurs qui pourrait anéantir une grande proportion de la forêt urbaine montréalaise.

R-4

Que la Ville de Montréal mette en place des programmes incitatifs afin de soutenir les arrondissements dans l'établissement des inventaires géoréférencés des arbres de rue et des plans arboricoles.

R-5

Considérant l'importance, en aménagement urbain, d'une planification concertée;

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements impliquent, obligatoirement et dès le début de tout projet d'aménagement ou réaménagement de rues, trottoirs, places publiques ou autres un expert en gestion de la forêt urbaine afin d'assurer un meilleur arrimage entre les directions des travaux publics, les directions d'aménagement urbain et services aux entreprises, la Commission des services électriques et les directions des parcs.

R-6

Que tous les projets d'aménagement ou réaménagement de rues, trottoirs, places publiques ou autres, de la Ville de Montréal et de ses arrondissements soient l'occasion d'appliquer les normes prévues à la Politique de l'arbre quant à la dimension des fosses d'arbres et aux mesures de protection des racines et des arbres durant les travaux.

R-7

Considérant le coût de remplacement d'un arbre de rue évalué à plus de 1 000,00 \$;

Considérant que la durée des programmes d'irrigation des nouveaux arbres plantés par les arrondissements est en majorité inférieure à la durée préconisée à la Politique;

Considérant que l'arbre en milieu urbain subit de nombreux stress menaçant sa survie et sa croissance;

Que la Ville de Montréal demande aux arrondissements de prioriser l'établissement d'un programme d'irrigation, d'entretien et de suivi des arbres de rue nouvellement plantés d'une durée de quatre ans comme le préconise la Politique et qu'elle améliore la dotation des arrondissements à cet effet.

R-8

Que la Ville accorde son soutien financier à la poursuite des programmes de recherche appliquée sur les arbres urbains et les arbres d'alignement de la Direction des grands parcs et de la nature en ville nécessaires à la protection et à la survie des arbres de rue.

R-9

Considérant les besoins tant ponctuels que récurrents exprimés au niveau du financement;

Que la Ville de Montréal étudie divers moyens de financement dont la possibilité de créer un Fonds du patrimoine vert pour soutenir l'application de la Politique et qu'elle explore également le développement de divers partenariats.

R-10

Considérant que certaines démarches ou actions de mise en œuvre nécessitent plutôt un positionnement réel des services ou des arrondissements à l'égard de l'arbre;

Considérant, entre autres, qu'encore aujourd'hui, de nombreux arbres sont sérieusement endommagés et meurent des suites de travaux de déneigement et de réfection de trottoirs ou d'infrastructures souterraines;

Que la Ville demande aux arrondissements et aux services centraux de revoir leurs façons de faire tant pour les travaux réalisés en régie interne que ceux réalisés à l'externe, menant à une imputabilité et à un plus grand respect envers les arbres. Qu'une formation obligatoire soit donnée chaque automne aux employés et entrepreneurs affectés au déneigement et que les mesures de protection des racines et des arbres soient incluses aux devis des travaux d'infrastructure.

R-11

Que la Ville de Montréal demande à ses arrondissements d'appliquer, d'une manière stricte, la réglementation municipale sur la protection des arbres, de réclamer rigoureusement les mesures de compensation prévues à la réglementation dans les cas de dommages causés à un arbre et de solliciter la collaboration de la population à ce sujet.

R-12

Considérant la pertinence encore nécessaire de sensibiliser la population à la protection des arbres évoquée par certains citoyens et intervenants municipaux;

Que la Ville de Montréal apporte son soutien financier à la Direction des grands parcs et de la nature en ville afin que celle-ci puisse développer les outils de communication nécessaires à cet effet.

R-13

Que la Ville de Montréal poursuive les efforts en vue de produire le répertoire des arbres remarquables.

R-14

Que la Commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie étudie publiquement, en 2010, le Bilan 2007-2010 de la mise en oeuvre de la Politique de l'arbre.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Sylvie Baillargeon, Intégration jeunesse

M. François Chaput, Arbres en ville

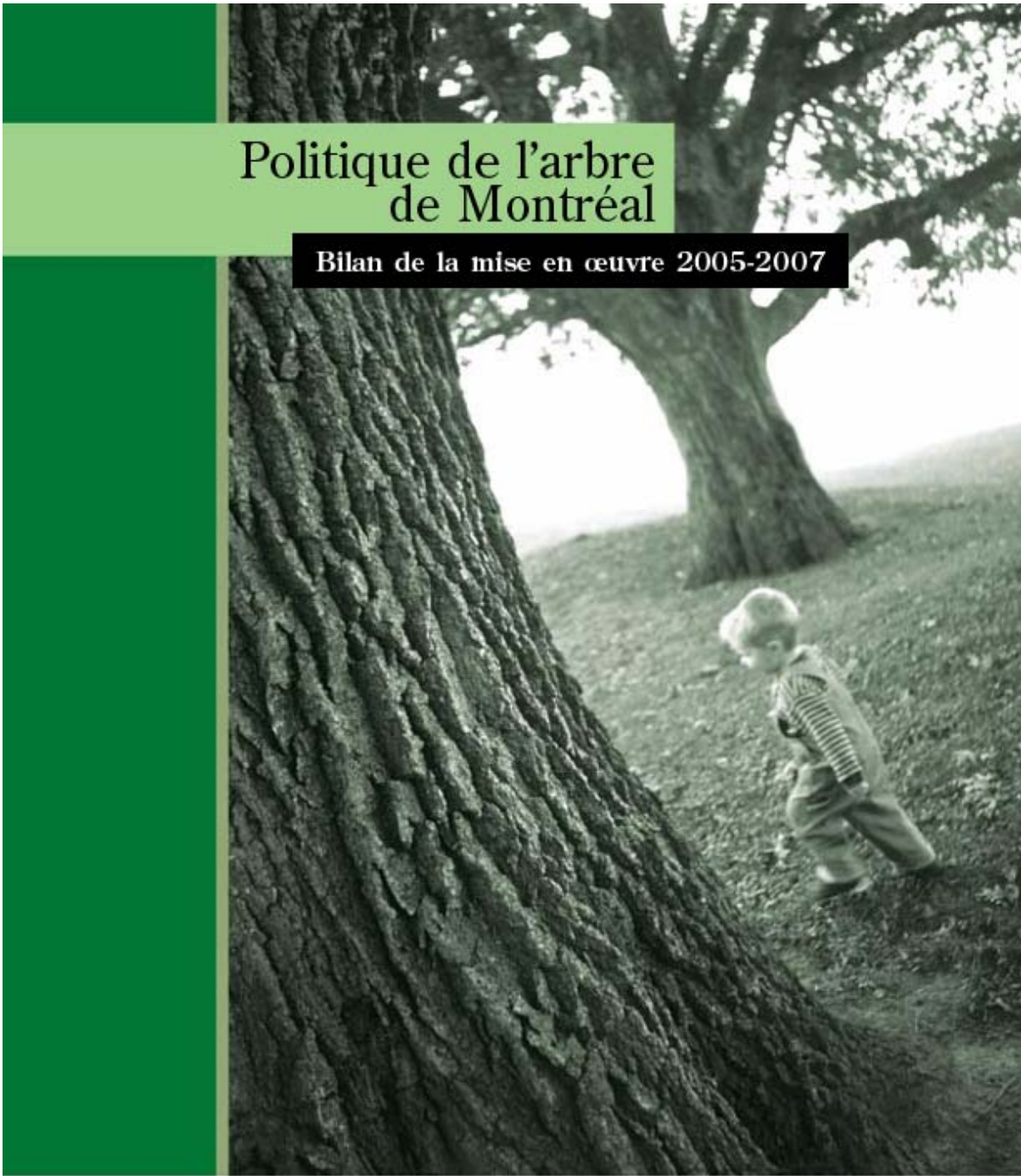
Mme Suzanne Decarie, conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Bruno Paquet, chef de division, Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

M. Richard Tassé, Chef de division, Arrondissement Anjou

PERSONNES ET ORGANISMES AYANT DÉPOSÉ UN DOCUMENT ÉCRIT

Arrondissement Plateau Mont-Royal, Bilan 2005-2007, rapport d'arrondissement, Direction des travaux publics, 25 octobre 2007

The cover of the report features a photograph of a large, old tree with a thick, textured trunk. A young child in a striped shirt and pants is walking away from the viewer on a grassy path that leads towards the base of the tree. The background shows a soft-focus landscape with more trees and a bright sky. The title and subtitle are overlaid on the image. The title 'Politique de l'arbre de Montréal' is in a serif font, with 'Politique de l'arbre' on one line and 'de Montréal' on the next. The subtitle 'Bilan de la mise en œuvre 2005-2007' is in a sans-serif font. The City of Montreal logo is at the bottom center.

Politique de l'arbre de Montréal

Bilan de la mise en œuvre 2005-2007

Montréal 

Introduction

La Politique de l'arbre a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Montréal en juin 2005. Avec cette politique, l'administration municipale a confirmé sa volonté de développer et mettre en valeur le patrimoine vert de Montréal dans le but d'améliorer la qualité des milieux de vie des Montréalais.

Cet outil, qui vise à protéger l'arbre et à gérer plus efficacement les interventions faites à l'égard des arbres, et tout particulièrement les arbres publics, est venu s'ajouter aux autres moyens dont s'est aussi dotée Montréal pour assurer à la métropole un avenir viable et durable (Plan d'urbanisme, Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, Politique du patrimoine, Plan stratégique de développement durable, etc.).

La Politique de l'arbre



Onze engagements visant à assurer le développement et la pérennité du patrimoine arboricole montréalais et à faire de Montréal une ville réellement verte, plus agréable et en meilleure santé.

Bien que la préservation et le développement du patrimoine arboricole de Montréal soient une responsabilité collective, comme la Politique a cherché à le mettre en relief, l'administration municipale est interpellée au premier titre par la mise en œuvre des 11 actions qui y sont préconisées.

Plus de deux ans après son adoption, *quelles sont donc les démarches qui ont été entreprises et réalisées par la Ville*

et ses arrondissements dans le cadre de cette politique? Est-ce que les choses vont bon train? À cette étape-ci, il y a lieu de faire le point.

Le présent document dresse le bilan de cette mise en œuvre. Dans le but d'informer la population montréalaise et de lui offrir une nouvelle occasion de s'exprimer, ce bilan sera étudié publiquement par une commission du conseil municipal.

Le bilan 2005-2007 de la Politique de l'arbre de Montréal est le fruit d'une collaboration entre certains services municipaux et les arrondissements. L'apport des arrondissements était indispensable à l'élaboration de ce bilan puisque ceux-ci sont les principaux responsables de la plantation et de l'entretien des arbres publics ainsi que de la réglementation relative aux arbres privés. La Direction des grands parcs et de la nature en ville (DGPNV) a donc organisé, à cet effet, deux séances de travail avec les arrondissements, soit les 16 et 29 mai 2007. Ceux-ci ont par la suite été invités à compléter l'information recueillie au cours de l'été.

Précisons que la DGPNV offre, quant à elle, son soutien aux arrondissements dans l'accomplissement de leurs tâches. En plus de mener des recherches sur l'arbre et de faire profiter ses partenaires de son expertise, elle a le mandat de donner une vision d'ensemble à la gestion de l'arbre public montréalais. Elle est particulièrement responsable de la mise en œuvre des actions 9, 10 et 11 de la Politique de l'arbre.

Ce bilan de la mise en œuvre de la Politique de l'arbre est présenté sous forme de fiches synthèses. Les 11 fiches, associées aux 11 actions de la Politique, précisent l'état d'avancement des travaux accomplis jusqu'à maintenant par la Ville centre et les arrondissements.

Globalement, un certain nombre de projets ont été entrepris, d'autres, réalisés. Cependant, les outils indispensables à la connaissance de notre patrimoine arboricole tardent à être harmonisés et complétés sur l'ensemble du territoire de la ville. Des pas en avant ont été accomplis, toutefois les défis demeurent nombreux. Le premier de ces défis serait sans contredit de ne plus sous-estimer la richesse collective que représente notre patrimoine arboricole. Dans l'esprit du développement durable, il faut se donner les moyens de mieux protéger et mettre en valeur cette richesse.



ACTION 1

Chaque arrondissement de Montréal élaborera son plan arboricole, en collaboration avec la Direction des grands parcs et de la nature en ville (échéance : cinq ans).

Le plan arboricole constitue en fait le principal outil de planification et de gestion préconisé par la Politique de l'arbre. Il vise à encadrer toutes les interventions relatives à l'arbre (nouvelles plantations, remplacements, opérations d'élagage, etc.). Il est le résultat d'une analyse exhaustive des problématiques et enjeux relatifs à l'arbre (maladie, mort, absence, manque de diversité, apport à la qualité du paysage, etc.).

À l'égard de cette action, la Ville centre a comme principale responsabilité de produire un guide destiné à soutenir les arrondissements dans l'élaboration de leur plan arboricole. En 2006, à défaut de ressources nécessaires pour réaliser ce guide, la DGPNV a eu l'occasion d'avancer sa réflexion sur le concept même du plan arboricole en présentant les grandes lignes de cette approche à plusieurs intervenants de la Ville de Montréal et d'ailleurs au Québec et au Canada, travaillant dans le domaine de la planification, de l'arboriculture et de la gestion des espaces verts. Le concept du plan arboricole a été présenté à la 7^e Conférence canadienne sur la forêt urbaine de la Fondation canadienne de l'arbre (FCA) et au colloque annuel de l'Association des responsables d'espaces verts du Québec (AREVQ). Le guide du plan arboricole est toujours jugé nécessaire et pertinent par les arrondissements.

Les arrondissements ont la responsabilité, pour leur part, d'élaborer leur plan arboricole. À l'adoption de la Politique de l'arbre en juin 2005, ceux-ci avaient cinq ans pour établir en priorité le plan arboricole des arbres de rue situés sur leur territoire. À ce jour, seul l'arrondissement de Saint-Laurent a entamé l'élaboration de son plan arboricole. À cet effet, il a mis sur pied le comité « Plan directeur – foresterie urbaine », dont le principal mandat est la mise en œuvre des actions de la Politique de l'arbre.

Aux prises avec un contexte budgétaire difficile, les arrondissements manquent de ressources humaines et financières pour élaborer ou mettre à jour, dans un premier temps, les inventaires des arbres de rue, données primordiales à l'établissement des plans arboricoles. Des efforts importants devront donc être consentis à cet effet dans la prochaine année afin de pouvoir entamer par la suite la réalisation des plans arboricoles et de respecter les échéances fixées.



ACTION 2

Chaque arrondissement de la Ville de Montréal élaborera un inventaire détaillé des arbres publics sous sa juridiction (excluant les boisés), en collaboration avec la Direction des grands parcs et de la nature en ville (échéance : trois ans).

La mise en œuvre de cette action a été enclenchée dans quelques arrondissements, en 2005, avec l'aide de la Ville centre. Dans le but de soutenir les arrondissements qui manquent de ressources financières et humaines pour l'élaboration d'inventaires « géoréférencés² » des arbres de rue, la Direction des grands parcs et de la nature en ville a encadré un programme de réinsertion sociale entamant la démarche dans sept arrondissements. À ce jour, avec l'aide de ce programme, les inventaires « géoréférencés » ont été complétés dans 6 des 19 arrondissements montréalais.

Le tableau à l'annexe 1 dresse le portrait de la situation en ce qui concerne les inventaires des arbres de rue dans les arrondissements montréalais. À ce jour, un seul arrondissement possède un inventaire « géoréférencé » et à jour de ses arbres publics; il s'agit de l'arrondissement du Sud-Ouest. Comme le montre le tableau, cinq arrondissements ont aussi des inventaires « géoréférencés », mais ceux-ci ne sont pas à jour. Par ailleurs, cinq arrondissements ont des inventaires à jour de leurs arbres de rue, mais ces inventaires ne font pas référence à la base géomatique de la Ville.

Les inventaires, pour la plupart, ne tiennent compte que de trois paramètres : l'essence, la dimension et l'emplacement de l'arbre. Actuellement, rares sont les inventaires faisant état, par exemple, de la santé des arbres. Ce paramètre est pourtant essentiel à la démarche d'élaboration du plan arboricole, principal outil prôné par la Politique de l'arbre.

Afin d'accélérer et de faciliter l'élaboration des inventaires, la DGPNV s'affaire présentement à mettre au point, en collaboration avec la Division de la géomatique du Service des infrastructures, transport et environnement (SITE), une méthode pour inventorier les arbres du domaine public par faisceau laser. Un budget de 100 000 \$ a été consenti à l'élaboration de cette méthode automatisée qui pourrait permettre d'accélérer la réalisation même des inventaires géoréférencés (voir action 10). Toutefois, les résultats du test de fiabilité de ce procédé ne seront connus qu'en mars 2008, à la veille de l'échéance accordée dans la Politique de l'arbre pour la réalisation de cette action. Si les résultats sont effectivement concluants, afin de prendre avantage de cette méthode et de rattraper le temps perdu, il faudra en assurer le financement.

La Direction des grands parcs et de la nature en ville et la Direction des technologies de l'information travaillent également à un projet pilote qui vise à définir les paramètres d'inventaire les plus significatifs pour faciliter la gestion des arbres dans le temps et l'espace, notamment en intégrant le tout à des systèmes d'information géographique (voir action 10). Outre ces démarches, les deux directions travaillent à l'établissement d'une plate-forme informatique commune aux 19 arrondissements. Cette plate-forme est nécessaire pour connaître le portrait global de la forêt urbaine montréalaise.

² Géoréférencé veut dire que chaque arbre reçoit des coordonnées permettant de le localiser automatiquement sur la base géomatique de la Ville, Oracle, à partir du système Gestion des travaux (GDT).



ACTION 3

La Ville et ses arrondissements effectueront les nouvelles plantations d'arbres en respectant certains critères préétablis, et ce, afin d'assurer la pérennité du patrimoine arboricole.

Les trois critères visés par cette action sont précisément : la diversification des essences d'arbres, la cohabitation harmonieuse des plantations et des infrastructures et l'agrandissement des fosses des arbres.

En 2005 et 2006, la Ville centre a réalisé plusieurs démarches relativement à cette action. Le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, duquel relève la Direction des parcs et de la nature en ville, responsable du suivi de la Politique de l'arbre, a émis plusieurs directives rappelant aux services centraux et aux arrondissements les conditions de plantation requises et l'importance de protéger les racines des arbres lors de travaux de construction. La pépinière municipale, quant à elle, a entamé la diversification des essences d'arbres de sa production, dont les premières livraisons sont prévues pour 2011³. Par ailleurs, le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) s'est engagé auprès du comité exécutif à consulter les arrondissements sur les conditions à inclure dorénavant dans les devis de construction (ex. : nombre d'arbres, grandeur de fosses, etc.) des projets dont ils sont responsables. Une table de travail, sous l'égide du Bureau des relations gouvernementales et réunissant des représentants de la Ville de Montréal et d'Hydro-Québec, a été créée pour permettre de déterminer et d'appliquer de nouvelles techniques d'élagage plus respectueuses des arbres de rue, sous les réseaux électriques. La Ville a aussi fait connaître aux intervenants en arrondissements les résultats de ses recherches sur les fosses de rue.

Dans le cadre de l'établissement du plan de mesures d'urgence pour contrer une éventuelle épidémie d'insectes ravageurs menaçant la forêt urbaine montréalaise⁴, la Direction des grands parcs et de la nature en ville a rencontré les arrondissements. Ces rencontres ont permis, entre autres, de mettre en relief l'importance et l'urgence de diversifier les essences d'arbres plantés. À ce sujet, le tableau à l'annexe 2 illustre bien la vulnérabilité de la forêt urbaine montréalaise face à ces insectes ravageurs, celle-ci étant composée à 62 % d'érables et de frênes.

Bien que les arrondissements soient au fait de ce critère et tentent de l'appliquer, plusieurs d'entre eux évoquent le choix limité d'arbres de la pépinière municipale et des pépinières privées. Certains, par ailleurs, craignent le mécontentement de leurs citoyens face à leur choix diversifié d'arbres. Soulignons que le plan arboricole aiderait, entre autres, à cibler les secteurs où intervenir en priorité ou encore à justifier auprès des citoyens les choix de plantation de l'arrondissement.

En ce qui concerne les fosses de plantation, des arrondissements sont passés de un à deux mètres cubes lors du remplacement des arbres de rue ou de la réfection des trottoirs. Il existe toutefois une difficulté à appliquer la norme des cinq mètres cubes. Deux raisons principales expliquent cette réalité : le manque d'espace disponible et le coût plus élevé de cette mesure.

Enfin, bien que la plupart des arrondissements visent à assurer la cohabitation harmonieuse des arbres et des infrastructures aériennes et souterraines dans les nouveaux lotissements, plusieurs soulèvent la nécessité d'un meilleur arrimage entre les divisions horticoles et les divisions chargées de préparer les programmes d'immobilisations concernant les projets d'infrastructures routières ou encore les projets d'aménagement et de développement urbain.

³ La pépinière municipale offre présentement 49 % de frênes et 9 % d'érables : ce pourcentage sera diminué sous le seuil des 20 % pour les frênes et sera majoré à 25 % pour l'érable en 2011. La diversification de la production s'opère par l'achat d'environ 1 000 baliveaux par année, représentant près de 7 % des nouveaux cultivars annuellement. La pépinière offre présentement 37 cultivars. Ce nombre augmentera à 58 en 2011.

⁴ L'introduction de l'agrite du frêne à Windsor, en 2002, et du longicorne d'Asie à Toronto, en 2003, guette maintenant Montréal. Ces insectes s'attaquent, entre autres, aux frênes et aux érables en bonne santé.



ACTION 4

L'abattage pouvant s'avérer inévitable dans certains cas, la Ville et ses arrondissements s'assureront que des règles internes seront établies pour superviser la coupe des arbres publics.

Par cette action, l'administration municipale visait à mieux encadrer ses propres interventions sur les arbres publics par l'établissement, entre autres, de règles d'abattage et de mécanismes de coordination sur le domaine public, de règles et procédures de compensation en cas de dommages causés aux arbres par ses sous-traitants, etc.

À cet effet, en 2006, la Direction des grands parcs et de la nature en ville a rappelé au Service des infrastructures, transport et environnement et aux arrondissements les objectifs visés par la Politique de l'arbre et notamment par cette action.

En ce qui concerne les arrondissements, l'établissement de règles internes est variable. Certains arrondissements ont renforcé le lien interne entre leur division de l'horticulture et de l'arboriculture et leur division de l'urbanisme pour conserver et protéger les arbres lors d'importants projets de construction ou d'aménagement urbain. Toutefois, comme il a été mentionné à l'égard de l'action 3, cet aspect reste à améliorer.

Plusieurs arrondissements ont néanmoins mis de l'avant différents outils : mise en place d'un comité de supervision des abattages d'arbres, procédure d'analyse, exigence de documents d'appui, approbation du chef de division, lettre explicative aux citoyens, document de sensibilisation aux entrepreneurs, devis révisé, etc.

Malgré ces gestes, les efforts des arrondissements doivent se poursuivre notamment quant à l'application et au respect des mesures de protection des arbres par les sous-traitants, à la surveillance et au suivi des chantiers, à l'établissement de devis de construction standardisés, à l'arrimage entre les différentes divisions des arrondissements et au remplacement systématique des arbres abattus.



ACTION 5

La Ville de Montréal et ses arrondissements élaboreront des programmes d'entretien pour les arbres du domaine public, dans le but de maintenir en bon état le patrimoine arboricole montréalais.

Par cette action, l'administration municipale visait à établir des programmes rigoureux et réguliers d'entretien tant pour les arbres nouvellement transplantés que pour les arbres matures. Pour chaque nouveau parc, elle visait également à établir un programme d'entretien des arbres dès sa planification et sa conception.

Actuellement, le programme d'arrosage des nouveaux arbres plantés dure, dépendamment de l'arrondissement, d'un à trois ans et demi au maximum. Il y aurait lieu d'étendre la durée d'arrosage à quatre ans, comme le préconise la Politique de l'arbre.

Par ailleurs, l'élitage de formation des jeunes arbres et l'élitage des arbres matures s'inscrivent généralement dans des programmes d'entretien quinquennaux. Compte tenu des ressources disponibles, plusieurs arrondissements n'interviennent que de façon ponctuelle ou en réponse aux requêtes des citoyens.

Dans un contexte budgétaire difficile, plusieurs arrondissements ont de la difficulté à entretenir leurs arbres de rue. Les camions nacelles nécessaires à ce travail sont, dans bien des cas, vétustes ou insuffisants, et les arrondissements disent manquer de ressources humaines.



ACTION 6

Les arrondissements adopteront ou modifieront leurs règlements d'urbanisme sur l'abattage des arbres privés en y incluant l'exigence pour le citoyen, l'entreprise ou toute institution d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation de son arrondissement (d'ici 2006).

Ce sont les arrondissements qui ont la responsabilité de réglementer l'abattage des arbres sur les terrains privés. Cependant, dans le document complémentaire du Plan d'urbanisme adopté par la Ville en novembre 2004, celle-ci a établi des règles et des critères d'abattage minimaux dont tous les arrondissements doivent tenir compte dans leur réglementation.

- *La réglementation d'arrondissement doit exiger l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre dans la cour avant ou pour l'abattage d'un arbre sur un terrain sans construction;*
- *La réglementation d'arrondissement doit limiter la possibilité de délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre aux situations suivantes :*
 - *l'arbre est susceptible de causer un dommage à un bien;*
 - *l'arbre est mort ou atteint d'une maladie irréversible;*
 - *l'arbre est situé dans l'aire d'implantation d'une construction ou à proximité de celle-ci, sauf s'il s'agit d'une enseigne.*

Plan d'urbanisme de Montréal, document complémentaire,
disposition 5.6.1, page 34

Par ailleurs, c'est la Direction de la planification du développement du territoire de la Ville centre qui est chargée de faire le suivi de l'adoption ou de la modification des règlements d'urbanisme des arrondissements et de voir à leur concordance avec les dispositions du document complémentaire du Plan d'urbanisme.

Comme l'illustre le tableau à l'annexe 3 du présent document, malgré le retard constaté, la mise en œuvre de cette action est bien enclenchée. Dix arrondissements sur 19 ont adopté des dispositions sur l'abattage d'arbres en conformité avec les dispositions du Plan d'urbanisme de Montréal. Les autres devraient suivre bientôt.

Bien que cela soit souhaité par la Politique de l'arbre pour tous les arrondissements, il semble difficile pour certains d'entre eux de régir l'abattage dans les cours arrière, en raison de contextes particuliers. Toutefois, soulignons que les règlements des arrondissements émanant de l'ancienne Ville de Montréal (avant 2002) régissaient déjà l'abattage d'arbres dans les cours arrière.



ACTION 7

Les arrondissements prendront des dispositions pour protéger les arbres et leurs racines pendant les travaux de construction ou exiger la plantation d'arbres lors d'une nouvelle construction (d'ici 2006).

La Politique de l'arbre a repris, à l'action 7, les dispositions minimales portant sur la protection et la plantation des arbres qui sont édictées au document complémentaire du Plan d'urbanisme et dont les arrondissements doivent tenir compte dans leur réglementation d'urbanisme.

- *La réglementation d'arrondissement doit comprendre des dispositions sur la protection d'un arbre et de ses racines lors de travaux de construction;*
- *La réglementation d'arrondissement doit comprendre des dispositions exigeant la plantation d'arbres lors de la construction d'un nouveau bâtiment ou de l'agrandissement d'un bâtiment existant.*

Plan d'urbanisme de Montréal, document complémentaire,
dispositions 5.6.3 et 5.6.4, page 34

Tout comme pour l'action 6, c'est la Direction de la planification du développement du territoire de la Ville centre qui est chargée de faire le suivi de l'adoption ou de la modification des règlements d'urbanisme des arrondissements et de voir à leur concordance avec les dispositions du document complémentaire du Plan d'urbanisme.

Le tableau à l'annexe 3 montre bien que la mise en œuvre de cette action est aussi bien enclenchée et en bonne voie d'être complétée. Quinze arrondissements sur 19 ont intégré les exigences de plantation du document complémentaire dans leur réglementation. Par ailleurs, 17 arrondissements y ont intégré les exigences de protection des arbres et des racines lors de travaux de construction.



ACTION 8

Les arrondissements intégreront dans leurs règlements d'urbanisme les dispositions prévues par le document complémentaire du Plan d'urbanisme de Montréal stipulant qu'un projet de construction ou d'agrandissement situé dans un bois (défini à la carte 2.6.3 du Plan d'urbanisme) non compris dans un écoterritoire doit maximiser la conservation des arbres présentant un grand intérêt écologique ou esthétique (d'ici 2006).

La Politique de l'arbre a repris, à l'action 8, les dispositions du document complémentaire du Plan d'urbanisme de Montréal portant sur la préservation des arbres des boisés ne se trouvant pas dans les écoterritoires⁵ et dont les arrondissements doivent aussi tenir compte dans leur réglementation d'urbanisme.

Tout comme pour les deux actions précédentes, le tableau à l'annexe 3 présente l'état d'avancement de la mise à jour des règlements d'urbanisme à cet effet. Sur les 14 arrondissements montréalais caractérisés par la présence de boisés d'intérêt écologique ou esthétique non compris dans un écoterritoire, quatre arrondissements ont modifié leur réglementation d'urbanisme afin de maximiser la protection des arbres de ces boisés.

Il semble que les modifications réglementaires à apporter à l'égard de ces dispositions soient ralenties dans certains arrondissements par la nécessité de mettre à jour la carte des boisés du Plan d'urbanisme, les bois faisant toujours l'objet de pressions de développement.

⁵ Des règles spécifiques sont édictées dans le document complémentaire du Plan d'urbanisme à l'égard des bois se trouvant dans les écoterritoires (disposition 6.4, page 35).



ACTION 9

La Ville de Montréal élaborera un programme municipal de reconnaissance et de protection des arbres remarquables de son territoire comprenant, notamment, les mesures de préservation requises selon l'importance de l'arbre.

Depuis de nombreuses années, la collectivité se sent concernée par son patrimoine bâti. Bien qu'il reste encore du travail à faire de ce côté, plusieurs monuments, immeubles, secteurs et sites patrimoniaux bénéficient maintenant d'une protection ou d'une reconnaissance des gouvernements québécois et canadien. Certaines règles de protection ont été établies pour assurer et mettre en valeur le paysage architectural montréalais.

C'est maintenant le patrimoine végétal que notre société du XXI^e siècle considère avec attention. Il y avait donc lieu de reconnaître parmi ce patrimoine la part des arbres d'exception.

Lorsque nous disons au sujet de tel ou tel arbre qu'il est « remarquable », nous nous référons à certaines particularités propres à sa stature ou à son anatomie, à son stade de vieillissement, à sa présence dans le paysage urbain, à son caractère patrimonial, etc. Mais pourquoi un arbre est-il qualifié de remarquable? Tout dépend de l'œil qui le regarde. En effet, est-ce parce qu'il occupe à peu près tout l'espace autour de lui ou parce que ses branches s'éloignent très loin de son tronc en lui conférant un caractère majestueux? Peut-être est-ce parce qu'il est très différent de ses semblables ou bien parce qu'il s'agit d'un arbre importé qu'on ne voit pratiquement jamais sur l'île? Le serait-il parce qu'il est un témoin encore vivant d'une certaine époque révolue ou parce qu'il a servi pour commémorer un événement historique?

La détermination des critères de « remarquabilité » de l'arbre constitue justement la première tâche du comité qui a été mis sur pied, en septembre 2006, par la Direction des grands parcs et de la nature en ville. Ce comité d'experts, dont fait partie le Conseil du patrimoine de Montréal, a établi les critères d'identification de ces arbres remarquables.

La prochaine étape consiste maintenant à établir un répertoire des arbres remarquables de Montréal dans le but, d'abord, de les faire connaître, mais aussi de leur conférer éventuellement un statut de protection. La poursuite des démarches et l'instauration du programme de reconnaissance des arbres remarquables se buttent toutefois à un manque de ressources financières et humaines.



ACTION 10

La Ville de Montréal poursuivra et développera son programme de recherche appliquée portant sur des éléments importants pour la sauvegarde et l'amélioration du patrimoine arboricole montréalais.

La forêt urbaine est une composante vivante et dynamique de l'infrastructure municipale. Elle est essentielle à l'atteinte et au maintien d'un environnement de qualité, car elle influence grandement l'environnement biophysique des villes. Toutefois, ces arbres sont toujours implantés hors de leurs habitats écologiques naturels. De plus, de nombreux facteurs exercent un impact négatif sur leur croissance, parmi ceux-ci figurent :

- la sécheresse;
- la turbulence des vents et la chaleur excessive des centres-villes;
- les épidémies potentielles d'insectes ravageurs;
- l'exposition aux sels de déglacage, au vandalisme, aux blessures mécaniques et aux dommages causés par les activités de déneigement;
- le dégagement du réseau de distribution hydroélectrique;
- la présence de polluants atmosphériques et le manque de soleil.

Malgré cela, il est essentiel de maintenir un taux de survie élevé et une forte croissance des arbres urbains afin de garantir la qualité du paysage et de maintenir au minimum les frais d'entretien. À cet égard, la Division de l'expertise en arboriculture de la Direction des grands parcs et de la nature en ville a mis sur pied des programmes de recherche appliquée qui permettent une gestion efficace de la forêt urbaine.

Au fil des ans, de nombreux protocoles expérimentaux sur la problématique des arbres en alignement sur rue ont été élaborés pour atteindre les objectifs de la Politique de l'arbre, en utilisant les équipements de la pépinière et des serres municipales. Pour l'ensemble de ces projets, la DGPNV s'associe avec de nombreux partenaires, soit d'autres composantes de la structure municipale (divisions de l'horticulture des arrondissements, laboratoire de génie civil, Division de la géomatique, Direction des technologies de l'information) et des universités, ce qui a permis d'inclure dans l'équipe de recherche des étudiants à la maîtrise, au doctorat et au post-doctorat de même que des praticiens de l'appareil municipal. Par la synergie des efforts entre les unités opérationnelles et la recherche appliquée, des solutions aux problématiques urbaines pourront donc être rapidement intégrées dans la gestion de la forêt montréalaise.

Parmi les principaux projets de recherche en cours, il y a la modélisation de la performance des arbres plantés en alignement pour développer un système expert pour les besoins de sélection de végétaux en arrondissement, la mise au point d'une méthode automatisée pour inventorier les arbres du domaine public par faisceau laser (100 000 \$ ont été consentis à ce projet – voir action 1), des études sur de nouveaux types de sols facilitant l'augmentation des volumes de fosses de plantation (programme de recherche avec les universités McGill et Sherbrooke subventionné par le Conseil de recherche en sciences naturelles et génie du Canada), un projet pilote pour définir les paramètres d'inventaire les plus significatifs pour faciliter la gestion des arbres dans le temps et l'espace, notamment en intégrant le tout à des systèmes d'information géographique, des études sur les effets des sels de déglacage sur les racines et la croissance des arbres, la conception d'algorithmes mathématiques calculant automatiquement le niveau d'ensoleillement sur un emplacement d'arbres en alignement, afin de choisir l'essence adéquate pour la plantation, l'établissement de parcelles permanentes de suivi de la santé et de l'évolution des arbres urbains ainsi que l'analyse dendrométrique de la croissance radiale des arbres sur rue pour proposer des programmes correctifs d'entretien.

La DGPNV investit aussi beaucoup dans la diffusion des résultats de recherche à l'interne et à l'externe, pour assurer un transfert technologique et le rayonnement de la Ville. Par exemple, en 2006, la direction a présenté ses résultats à la 7^e Conférence canadienne sur la forêt urbaine, au congrès québécois du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, au personnel technique d'arboriculture des arrondissements de même qu'au personnel professionnel de la DGPNV et du SITE. De plus, la direction assure le rayonnement national de la Ville en arboriculture et recherche en s'impliquant dans des groupes et réseaux décisionnels à l'échelle canadienne.



ACTION 11

La Ville de Montréal accroîtra ses activités d'information et de sensibilisation en vue de favoriser l'adhésion de tous (citoyens, promoteurs, services corporatifs, arrondissements ainsi que partenaires privés, institutionnels et associatifs) à la cause du développement et de la protection arboricole.

Depuis l'adoption de la Politique de l'arbre en 2005, la Direction des grands parcs et de la nature en ville a réalisé quelques démarches à l'égard de cette action d'information et de sensibilisation à la protection des arbres. Ses démarches sont toutefois limitées étant donné qu'aucun budget spécifique n'a été accordé pour la mise en œuvre de cette action.

En 2005 et 2006, des directives ont été transmises aux différents services corporatifs et services des travaux publics des arrondissements sur la protection des arbres lors des travaux de construction et de réfection et sur la place des arbres dans les nouveaux projets. Le plan de mesures d'urgence contre les ravageurs exotiques préparé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (voir action 3) a été présenté aux arrondissements. La Politique de l'arbre a aussi fait l'objet d'une présentation à la 7^e Conférence canadienne sur la forêt urbaine de la Fondation canadienne de l'arbre (FCA), à Québec en 2006.

Par ailleurs, sur le plan de la sensibilisation citoyenne à la protection des arbres, les arrondissements ont pris des initiatives intéressantes. Plusieurs d'entre eux informent les citoyens sur les règles d'urbanisme concernant la protection et l'abattage d'arbres par la publication de capsules dans des bulletins d'arrondissement ou d'encadrés informatifs sur le site web.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de l'arbre, l'arrondissement de Saint-Laurent a entrepris, quant à lui, la préparation d'un dépliant afin de sensibiliser sa population à la conservation et à la mise en valeur du potentiel arboricole, où seront aussi exposées les grandes lignes de son plan directeur. L'arrondissement du Sud-Ouest vient de produire un dépliant, « Un nouvel arbre », invitant ses citoyens à prendre soin des arbres publics. Ces initiatives sont stimulantes et sont à poursuivre.

Conclusion

Ce bilan synthèse, élaboré en concertation avec les 19 arrondissements montréalais, a permis de faire le point sur les démarches qui ont été entreprises par l'administration municipale depuis deux ans à l'égard de la protection et du développement du patrimoine arboricole de Montréal. À la lumière de ce bilan, force est de constater que les démarches exigeant des investissements humains ou financiers tardent à se réaliser, alors que la plupart des projets sans trop d'incidences à ces chapitres ont été réalisés ou bien amorcés.

En ce qui concerne la Ville centre, plusieurs gestes ont été faits, notamment en ce qui concerne la sensibilisation des partenaires et des services corporatifs aux principes et critères édictés dans la Politique à l'égard de la protection des arbres. Le comité chargé d'établir le mécanisme de reconnaissance et de classement des arbres remarquables a aussi été mis en place et a entamé ses réflexions.

Dans un contexte budgétaire difficile, les efforts de la Direction des grands parcs et de la nature en ville, chargée de la vision d'ensemble de la gestion de la forêt urbaine, ont surtout consisté à trouver les moyens de soutenir les arrondissements dans l'établissement d'inventaires détaillés des arbres publics sous leur juridiction. Or, la réalisation de ces inventaires est primordiale pour l'établissement des plans arboricoles, le principal outil de gestion des interventions relatives aux arbres publics qui est préconisé par la Politique de l'arbre. La connaissance détaillée de la forêt urbaine publique de Montréal (composition, essence, âge, santé) et la localisation géographique précise des arbres sont d'autant plus importantes et urgentes qu'une épidémie d'insectes ravageurs risque de décimer des pans entiers du patrimoine arboricole montréalais. L'introduction du longicorne d'Asie dans la région de Toronto en septembre 2003, puis de l'agrile du frêne à Windsor en 2002 guette aussi Montréal. Cette épidémie pourrait, si elle n'était pas contrôlée, changer de façon importante le paysage de la ville et la qualité de vie des Montréalais.



La mise en œuvre de la Politique de l'arbre
Un défi de taille

Consentir les efforts et les investissements nécessaires pour que l'arbre et la forêt urbaine continuent à occuper une place de choix dans le paysage montréalais.

Du côté des arrondissements, l'intégration des dispositions du document complémentaire du Plan d'urbanisme de Montréal à l'égard de la protection des arbres dans les règlements d'urbanisme des arrondissements va bon train et est en bonne voie d'être complétée. Toutefois, la mise en œuvre des autres actions est variable d'un arrondissement à l'autre. Pour ce qui est de l'inventaire des arbres et du plan arboricole, nous constatons une difficulté réelle de mise en place pour les raisons invoquées plus haut. Or, ces deux outils sont essentiels et incontournables pour définir une vision à long terme de la forêt urbaine montréalaise.

Dans le contexte du réchauffement climatique, l'arbre tant public que privé figure parmi les grandes préoccupations des citoyens, de plus en plus soucieux de leur santé et de leur qualité de vie. À l'heure où Montréal, comme tous les centres urbains, tente d'attirer les jeunes familles, de répondre aux besoins de proximité des personnes plus âgées et d'offrir à tous un milieu convivial, un patrimoine arboricole riche et en santé peut aider à faire la différence. La collectivité montréalaise est plus que jamais prête à appuyer les efforts des représentants municipaux à l'égard de l'entretien, de la protection et de la mise en valeur des arbres. Les attentes de la population à ce chapitre sont légitimes, le défi consiste désormais à se donner les moyens d'y répondre.

ANNEXES

ANNEXE 1

INVENTAIRE ARBORICOLE SUR RUE - SITUATION ACTUELLE

Arrondissement	Système	À jour	Géoréférencé	Essence, dimension, localisation par adresse	Information sur interventions	État de santé
Ahuntsic-Cartierville	Oracle	Non	Non	Oui	Oui	Non
Anjou	Sigma	Non	Non	Oui	Non	Oui
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Oracle	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Lachine	Sigma	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Lasalle	Papier	Non	Non	Oui	Non	Non
L'Île Bizard–Sainte-Geneviève	Excel	Non	Non	Oui	Non	Non
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Oracle	Non	Oui	Oui	Non	Non
Montréal Nord	Sigma	Oui	Gps**	Oui	Oui	Oui
Outremont	Sigma	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Pierrefonds–Roxboro	Sigma	Non	Non	Oui	Non	Oui
Plateau Mont-Royal	Oracle	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Oracle	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Rosemont–La Petite-Patrie	Oracle	Non	Oui	Oui	Non	Non
Saint-Laurent	Access	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Saint-Léonard	Dendrologique	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Sud Ouest, Le	Oracle	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Verdun	Aucun	Non	Non	Non	Non	Non
Ville-Marie	Oracle	Non	33%	Oui	Non	Non
Villeray–Saint-Michel-Parc–Extension	Oracle	Non	Oui	Oui	Oui	Non

Mise à jour: octobre 2007

**Coordonnées avec système autre que GDT

Note : «Géoréférencé» veut dire que chaque arbre reçoit des coordonnées qui font référence à la distribution spatiale du système de Gestion des Travaux (GDT) et de la base géomatique de la Ville

ANNEXE 2

Évaluation de la vulnérabilité de la forêt urbaine montréalaise face aux insectes ravageurs exotiques du longicorne d'Asie et de l'agrile du frêne

Arrondissement	Quantité d'arbres de rue	Quantité d'érables	% Érables sur la quantité totale	Quantité de frênes	% Frênes sur la quantité totale
Ahuntsic-Cartierville	22038	7940	36	4218	19
Anjou	6724	3015	45	812	12
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de Grâce	21271	11051	52	3472	16
Lachine	6921	2848	41	582	8
Lasalle	7500 *	3981	53	382	5
L'Île Bizard–Sainte-Geneviève	2739 *	803	29	592	22
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	22824	8524	37	6638	29
Montréal Nord	7891	5477	69	634	8
Outremont	5576	3964	71	599	11
Pierrefonds–Roxboro	6093	2077	34	695	11
Plateau Mont-Royal	9899	5118	52	2630	27
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	15633	6795	43	2565	16
Rosemont–La Petite-Patrie	21278	8428	40	7447	35
Saint-Laurent	13993	9383	67	926	7
Saint-Léonard	10747	5646	53	860	8
Sud Ouest, Le	11513	5195	45	3267	28
Verdun	10000 *	3000	30	3000	30
Ville-Marie	8777	3438	39	1685	19
Villeray–Saint-Michel-Parc– Extension	14942	5227	35	4696	31
Total	226359	101910	45%	45700	20%

Mise à jour: octobre 2007

* Estimation

Note : Autres espèces vulnérables au longicorne d'Asie: marronniers, saules, pommiers, pruniers, cerisiers, poiriers, mûriers, ormes, peupliers, bouleaux, sorbiers, micocouliers, aubépines, oliviers de Bohême, tilleuls, robinier faux-acacia et chênes.

ANNEXE 3
Tableau de suivi de la
concordance des règles d'urbanisme des arrondissements
aux dispositions du document complémentaire
du Plan d'urbanisme révisé (arbres)

Arrondissement	Exigences de permis d'abattage	Exigences de plantation	Exigences de protection - travaux	Exigences de protection - boisés
Ahuntsic-Cartierville	Conditions à renforcer	✓	✓	
Anjou	✓	✓	✓	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	✓	✓	✓	✓
Lachine	✓	✓	✓	
LaSalle	Conditions à renforcer			
Le Plateau-Mont-Royal	✓	✓	✓	Pas de boisé
Le Sud-Ouest	Conditions à renforcer	✓	✓	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	✓	✓	✓	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Conditions à renforcer	✓	✓	
Montréal-Nord	✓		✓	Pas de boisé
Outremont	Conditions à renforcer		✓	Pas de boisé
Pierrefonds-Roxboro	Conditions à renforcer	✓		
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Conditions à renforcer	✓	✓	
Rosemont–La Petite-Patrie	✓	✓	✓	✓
Saint-Laurent	Conditions à renforcer	Exigences à généraliser	✓	
Saint-Léonard	✓	✓	✓	Pas de boisé
Verdun	✓	✓	✓	✓
Ville-Marie	Conditions à renforcer	✓	✓	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	✓	✓	✓	✓

Préparé par Jean-Claude Cayla, Direction de la planification du développement urbain, Division du développement urbain, septembre 2007.